

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 juillet 2015

Délibération n° 2015-53

Date de la convocation : 02/07/2015
Date de la publication : 10/07/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget communal : décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 Vu le budget Communal 2015,
 L'exécution du budget de la Commune 2015 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.
 Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 65 -6541 Créances admises en non-valeur	+ 900 €		
Chapitre 67 -678 Autres charges exceptionnelles		- 900 €	

Dépenses d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 27 -275 Dépôts et cautionnements versés	+ 55 €		
Chapitre 16 -165 Dépôts et cautionnements reçus		- 55 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser la décision modificative n°1 ci-dessus.



P.C.C.
Aureilhan, le 10 juillet 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 juillet 2015

Délibération n° 2015-54

Date de la convocation : 02/07/2015
Date de la publication : 10/07/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation
du groupe scolaire des Cèdres et d'un marché complémentaire**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux relatif à la réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres 2^{ème} tranche a été lancé comportant neuf lots.

Monsieur le Maire a signé les marchés correspondants avec les entreprises retenues suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2015.

En cours d'exécution, il s'est avéré que des modifications sont intervenues sur quatre lots en raison de difficultés techniques.

Ces modifications entraînent une moins-value sur les lots n°1 « Plâtrerie – Faux-plafonds » attribué à l'entreprise Pardina, n° 2 « Menuiseries intérieures » attribué à l'entreprise Dorbessan et n°5 « Menuiseries extérieures » attribué à l'entreprise Design Aluminium et une plus-value sur le lot n°8 « Gros-œuvre VRD » attribué à l'entreprise Mas. Ces modifications sont détaillées comme suit :

Lot 1 : Plâtrerie-Faux-plafonds:

Montant initial du marché : 57 859,48 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 2 062,11 € HT

Nouveau montant du marché : 55 797,37 € HT

Lot 2 : Menuiseries intérieures:

Montant initial du marché : 33 462,25 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 2 094,25 € HT

Nouveau montant du marché : 31 368,00 € HT

Lot 5 : Menuiseries extérieures :
Montant initial du marché : 156 896,20 € HT
Montant de l'avenant n°1 : - 1 743,00 € HT
Nouveau montant du marché : 155 153,20 € HT.
Lot 8 : Gros-œuvre - VRD :
Montant initial du marché : 22 000,00 € HT
Montant de l'avenant n°1 : + 450,00 € HT
Nouveau montant du marché : 22 450,00 € HT.

De plus concernant le lot n°2 « Menuiseries intérieures », il est nécessaire de conclure un marché complémentaire d'un montant de 9 250,00 € HT, en application de l'article 35 alinéa 2 du Code des Marchés Publics.

Monsieur ZYTYNSKI demande au Conseil Municipal d'approuver les avenants n°1 tels que présentés ci-dessus ainsi que le marché complémentaire et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- d'approuver les avenants n°1 aux lots n°1, 2, 5 et 8 du marché de travaux relatif à la réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres 2^{ème} tranche,
- d'approuver la signature d'un marché complémentaire au lot n°2,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à les signer ainsi que toutes pièces nécessaires.



P.C.C.
Aureilhan, le 10 juillet 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 juillet 2015

Délibération n° 2015-55

Date de la convocation : 02/07/2015

Date de la publication : 10/07/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'une convention de partenariat avec l'Université de Pau et
des Pays de l'Adour et attribution d'une subvention**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Communes connaissent actuellement des changements importants et doivent innover pour continuer à répondre aux besoins de la population. Sur le plan local, de nombreux mouvements sont intervenus et vont se poursuivre au sein du personnel communal. Si une réorganisation des services a débuté, il est maintenant très souhaitable de faire un point sur le fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec l'UPPA (Université de Pau et des Pays de l'Adour) et plus particulièrement la Chaire Optima (Observatoire du Pilotage et de l'Innovation Managériale Locale), dans le cadre d'un projet de recherche-action pour un accompagnement à l'organisation des services de la Ville. Cette convention prévoit le versement d'une contribution de la Ville d'un montant de 4 000 € HT en contrepartie des travaux réalisés par la Chaire et le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € afin de contribuer au fonctionnement de la Chaire. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention ainsi que l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 6 contre (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer la convention,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.



P.C.C.
Aureilhan, le 10 juillet 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 juillet 2015

Délibération n° 2015-56

Date de la convocation : 02/07/2015
Date de la publication : 10/07/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Adhésion à l'observatoire du frelon asiatique

Monsieur LARREGOLA, Maire-Adjoint, expose que la Commune est de plus en plus confrontée à des demandes d'administrés relatives à des problèmes liés à la présence de frelons asiatiques.

Monsieur Larregola précise qu'une association dénommée « Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées », dont le siège social est à la Mairie de Tarbes, a été créée afin de mettre en place une surveillance de l'expansion des colonies et de leur impact sur les milieux et d'adapter des moyens de lutte respectueux de l'environnement. Monsieur LARREGOLA propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette association et de s'acquitter du montant de la cotisation qui s'élève à 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à l'association « Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées » et de s'acquitter du montant de la cotisation.

P.C.C.
Aureilhan, le 10 juillet 2015.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 juillet 2015

Délibération n° 2015-57

Date de la convocation : 02/07/2015

Date de la publication : 10/07/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Ressources Humaines : création d'un poste de contrat
d'accompagnement dans l'emploi**

Madame CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, rappelle que, par délibération en date du 9 avril 2015, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe avait été créé pour renforcer l'équipe du restaurant scolaire. Il s'avère que la personne retenue par le jury de recrutement est éligible au dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi.

En conséquence, Madame CHEDEVILLE propose au Conseil Municipal de créer un poste de contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015 à temps complet, soit 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide de créer un poste de contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015 à temps complet.

P.C.C.
Aureilhan, le 10 juillet 2015.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 juillet 2015

Délibération n° 2015-58

Date de la convocation : 02/07/2015
Date de la publication : 10/07/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Signature du marché d'entretien de la voirie

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de voirie, entretien et petites réparations. Il s'agit d'un marché annuel à bons de commandes (reconductible deux fois) avec bordereau de prix unitaires. Le montant minimum annuel du marché est fixé à 70 000 € HT, le montant maximum annuel à 210 000 € HT. Le marché est intitulé « Marché à bons de commande – travaux d'entretien et de petites réparations – réfection de trottoirs – petits aménagements d'espaces communs en VRD urbaine et rurale – marché de travaux ».

Suite à la réception des plis (4 offres ont été reçues) et à l'analyse des offres, Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Société Bigourdane de Travaux Publics (SBTP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise SBTP,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer le marché correspondant et toutes pièces nécessaires.



P.C.C.
Aureilhan, le 10 juillet 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.